


Emetteur : FBC N° panneau : PADTTE -
Affiché le : 21/05/24 Retiré le : 21/05/24

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	Annexes : Non [] O [] Voir accord	Arrêté n° ATM	2024	051
		Catégorie		
		Nombre de pages	1 / 1	
		Paraphe		
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY				
ALTERNAT DE CIRCULATION				

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004
Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : F.C PAYSAGES
Z.A du Saosnois
72600 MAMERS

Mail : fdavid@fc@fcpaysages.fr
annemariepapin@yahoo.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
9 Avenue de la Gare	Coulage béton avec pompe et camion-toupie	Du 27/05/2024 au 30/05/2024 de 09h00 à 12h00		X	

Le stationnement et le dépassement sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Basculement de circulation sur chaussée opposée

Ampliation adressée à :

F.C PAYSAGES-ZA du Saosnois-72600 MAMERS
fdavid@fc@fcpaysages.fr
annemariepapin@yahoo.fr

M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
M. le Commandant C.O.D.I.S.-
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

JOUY, le 21/05/2024

le Maire de JOUY :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjoint,

Jean SEIGNEURY



Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le : 21 MAI 2024
-et de la notification le :